

Désignation des membres de la section disciplinaire du conseil d'école compétente à l'égard des usagers

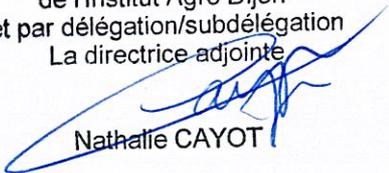
Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro), notamment son article 16-1 ; - Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R812-24-1 et suivants ; - Règlement intérieur de l'Institut Agro, notamment son article 9 ; - Délibération 5.1.2 du conseil d'administration de l'Institut Agro du 17 mars 2022 ;
Conseil/Instance concerné(e)	- Section disciplinaire du conseil d'école compétente à l'égard des usagers
Electeurs et éligibles concernés	<p>Sont électeurs et éligibles les membres titulaires du conseil de l'école et leurs suppléants.</p> <p>Quand les membres titulaires et suppléants du conseil d'école appartenant à un ou plusieurs des collèges sont en nombre inférieur ou égal à celui qui est prévu pour les représenter à la section disciplinaire, ils sont d'office membres de cette section.</p> <p>Les étudiants membres du conseil d'école ne sont pas en nombre suffisant pour constituer la section, un appel à candidature est donc lancé auprès de la communauté étudiante.</p>
Composition du collège	<p>Les membres de la section disciplinaire sont élus au sein du conseil de l'école. L'élection a lieu conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime.</p> <p>La section disciplinaire du conseil d'école de l'Institut Agro Dijon compétente à l'égard des usagers doit comprendre :</p> <p>Deux professeurs, dont au moins un professeur de l'enseignement supérieur agricole et, le cas échéant, un professeur des universités, et leurs suppléants (Le collège des PR au conseil d'école est composé de 8 PR (4 titulaires et 4 suppléants : 4 du MAA et 4 du MESRI) : un PR MAA et un PR MESRI doivent être élus;</p> <p>Deux personnels exerçant des fonctions d'enseignement, dont au moins un maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole et, le cas échéant, un maître de conférences des universités, et leurs suppléants (Le collège des MC au conseil d'école est composé de 8 MC (4 titulaires et 4 suppléants : 4 du MAA et 4 du MESRI) : un MC MAA et un MC MESRI doivent être élus ;</p> <p>Un représentant des personnels appartenant aux personnels administratifs, ingénieurs, techniques, ouvriers et de service et des personnels exerçant leurs activités de recherche dans le cadre d'une unité mixte de recherche à laquelle l'établissement participe, et leurs suppléants. Le collège des représentants des AITOSS est composé de 6 représentants (3 titulaires et 3 suppléants) : un doit être élu ;</p> <p>Cinq (5) représentants des usagers et leurs suppléants. Le collège des étudiants au conseil d'école est composé de 4 étudiants (2 titulaires et 2 suppléants) : Les 2 étudiants titulaires et les 2 étudiants suppléants sont membres d'office de la section disciplinaire pour la durée de leur mandat soit un (1) an. Les 6 étudiants (3 titulaires et 3 suppléants) qui compléteront le collège de la section doivent être élus parmi la communauté étudiante de l'école.</p>
Mode de scrutin	La désignation des 6 représentants des étudiants pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est réalisée par les 4 membres étudiants élus au conseil d'école

	<p>L'élection des membres appelés à compléter le collège des usagers de la section disciplinaire a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Le vote est secret.</p> <p>L'élection est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour.</p>
<p>Candidatures</p>	<p>Pour faire acte de candidature, il faut être inscrit à l'un des cycles de formation initiale ou continue à l'Institut Agro Dijon suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les apprenants ingénieurs - les apprenants en césure, - les apprenants en formation Master <p>Chaque candidature à un siège de membre <i>titulaire</i> doit être associée une candidature d'un membre <i>suppléant</i>.</p> <p>Les listes peuvent être incomplètes. Les candidats sont rangés par ordre préférentiel. Le dépôt des candidatures est obligatoire.</p> <p>ATTENTION : les membres élus au CA, au titre des représentants des usagers sont membres titulaires d'office de la section disciplinaire et électeurs sauf s'ils sont élus au CNESERAAV statuant en matière disciplinaire. Dans ce dernier cas, il faut présenter un autre candidat.</p> <p>Afin de tendre à la parité homme/femme, il est préconisé de présenter des listes composées alternativement d'un candidat de chaque sexe (titulaires et suppléants).</p> <p>Les listes de candidats, précisant les noms des titulaires et des suppléants, devront être adressées par lettre recommandée, ou déposées à la Direction de l'Enseignement et de la Vie Etudiante contre remise d'un récépissé.</p> <p>Les listes de candidature (document en annexe 1) doivent être accompagnées d'une déclaration individuelle de candidature complétée et signée par le membre titulaire et son candidat suppléant (document en annexe 2) et d'une déclaration de candidature titulaire/suppléant (document en annexe 2 bis) complétée et signée par le candidat titulaire et son suppléant.</p> <p>La date limite de dépôt des candidatures est fixée au jeudi 20 mars 2025 à 17h. Aucun retrait volontaire ou remplacement de candidat ne sera accepté après cette date.</p>
<p>Date de la désignation</p>	<p>La désignation pour la section disciplinaire aura lieu le lundi 24 mars 2025, rez-de-chaussée, Tour Déméter. Les membres de la section disciplinaire sont appelés à siéger dans les formations de jugement dans un ordre déterminé par un tirage au sort effectué lors de leur désignation sous la responsabilité du président de la section.</p>

Fait à Dijon, le 17 février 2025
La Directrice de l'Institut Agro Dijon,

Hélène POIRIER

Pour la directrice
de l'Institut Agro Dijon
et par délégation/subdélégation
La directrice adjointe


Nathalie CAYOT

Direction de l'Enseignement et de la Vie Etudiante

Annexe 1

LISTE DE CANDIDATURE
REPRÉSENTANT DE LA LISTE :
Pour la désignation des représentants à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Titulaires	Suppléants	N° ordre préférentiel
SAILLARD Herluin – Etudiant en		
RYBAK Nathan – Etudiant en		
LESAGE Lucas – Etudiant en		
COURDEROT Lucie – Etudiante en		

Les membres titulaires d'office de la section disciplinaire sont : SAILLARD Herluin, RYBAK Nathan, LESAGE Lucas et COURDEROT Lucie, membres élus au Conseil d'Ecole de l'Institut Agro Dijon.

Tous les candidats doivent remplir la liste ci-dessus puis signer le document en indiquant leur nom et prénom.

Fait à Dijon, le.../.../ 2025

Nom/ Prénom/ Signature	Nom/ Prénom/ Signature	Nom/ Prénom/ Signature
Nom/ Prénom/ Signature	Nom/ Prénom/ Signature	Nom/ Prénom/ Signature

Direction de l'Enseignement et de la Vie Etudiante

Annexe 2

**DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE DU SUPPLEANT
A LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS**

Je soussigné (e), (civilité, nom, prénom)

.....
Etudiant(e) en..... année de (spécialisation d'études)
.....membre du Conseil d'Ecole et membre titulaire
d'office de la section disciplinaire susvisée en application de l'article R 812-24-10 du Code rural et de la
pêche maritime.

mon suppléant est : (nom, prénom).....

• Candidature pour être Suppléant (e)

Je soussigné (e), (civilité, nom, prénom)

.....
Etudiant(e) en..... année de.....
Déclare me porter candidat(e) au titre de suppléant(e) de (nom, prénom du Titulaire)
.....

Fait à Dijon, le/...../2025

Signature

Membre titulaire

Signature

Candidat suppléant

Direction de l'Enseignement et de la Vie Etudiante

Annexe 2 bis

**DECLARATION DE CANDIDATURE TITULAIRE/ SUPPLEANT
A LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS**

• Candidature pour être Représentant(e) Titulaire

Je soussigné (e), (civilité, nom, prénom)

.....

Etudiant(e) en..... année de (spécialisation d'études)

.....

Déclare me porter candidat(e) au titre de représentant (e) titulaire des étudiants

mon suppléant est : (nom, prénom).....

Fait à Dijon, le .../.../2025

Signature

• Candidature pour être Suppléant (e)

Je soussigné (e), (civilité, nom, prénom)

.....

Etudiant(e) en..... année de.....

Déclare me porter candidat(e) au titre de suppléant(e) de (nom, prénom du Titulaire)

.....

Fait à Dijon, le .../.../2025

Signature

Date : 17/02/2025	Entité : DEVE	
Rédacteur : A SOLAK / B MACE		
Objet : Note pour l'élection des représentants à la section disciplinaire de l'Institut Agro compétente à l'égard des usagers		
Avis du directeur de département/direction/unité/service :		
Date : 17/02/2025	Visa : 	<input checked="" type="checkbox"/> bon pour signature

↓

Avis de : PoFo. 18/02/2025 			
Date :	Visa :	<input type="checkbox"/> en retour pour modification(s)	<input type="checkbox"/> bon pour signature

↓

Avis du secrétaire général : 			
Date :	Visa :	<input type="checkbox"/> en retour pour modification(s)	<input type="checkbox"/> bon pour signature

↓

Observations du directeur de l'Institut Agro Dijon :			
Date : 20/02/2025	Visa : 	<input type="checkbox"/> en retour pour modification(s)	<input checked="" type="checkbox"/> vu, signé